

Examen spécial des domaines de compétence ciblée (DCC)

Apprentissage et adaptation



Contexte

En 2011, le Collège royal a créé les domaines de compétence ciblée (DCC) afin répondre au besoin de normes nationales dans des domaines de compétence et d'expertise supplémentaires, et d'offrir aux spécialistes admissibles la possibilité d'obtenir un titre de compétence à l'issue d'un test d'évaluation réussi. Avant l'examen spécial d'avril 2021, 31 disciplines avaient été reconnues par le Collège royal, mais seulement dix (32 %) d'entre elles étaient entièrement fonctionnelles. Afin comprendre les différences dans les échéanciers de mise en œuvre de chaque discipline, le Cabinet du général (CDG) a demandé au Comité des spécialités (CS) d'entreprendre un examen spécial des disciplines de DCC.

Cet examen a été mené de l'automne 2021 à l'automne 2022, et le CS n'a relevé des préoccupations majeures que pour une seule discipline. En date de mars 2023, 20 des 36 disciplines de DCC reconnues (56 %) étaient entièrement fonctionnelles.

PRINCIPAUX ACRONYMES

DCC	Domaine de compétence ciblée
CA-DCC	Comité de l'agrément des DCC
CS	Comité des spécialités
GT- MEO	Groupe de travail sur la mise en œuvre
CDG	Cabinet du directeur général
BNE	Bureau des normes et de l'évaluation
CENFS	Comité d'examen des normes de formation spécialisée

Le présent document fait état des principaux **résultats** de l'examen spécial et propose des **adaptations** pour mieux soutenir chaque discipline et assurer la viabilité de la catégorie des DCC dans son ensemble.

Tous les DCC reconnus qui avaient franchi au moins un jalon de mise en œuvre (24) ont eu l'occasion de formuler des commentaires, soit dans le cadre de l'examen spécial, soit lors d'entretiens ou de groupes de discussion.

DÉFINITIONS

Étapes de mise en œuvre

Pour être entièrement fonctionnelles, les disciplines doivent franchir trois étapes : la diffusion des normes, l'ouverture d'une Route d'évaluation en cours de formation (REF) – c.-à-d. l'agrément du premier site – ainsi que l'ouverture d'une Route d'évaluation par la pratique (REP).

Jalons

Les jalons correspondent au temps requis pour réaliser une activité de mise en œuvre donnée. Après la reconnaissance de la discipline par le Comité de l'éducation spécialisée (CES), les jalons à atteindre sont les suivants :

- élaboration et diffusion de normes 18 mois;
- ouverture de la REF 2 ans;
- ouverture de la REP 2 ans;
- mise en œuvre intégrale 6 ans.

Mise en œuvre intégrale (discipline entièrement fonctionnelle)

Après avoir été reconnue par le CES, une nouvelle discipline doit franchir les trois jalons pour que sa mise en œuvre soit complète et pour qu'elle soit entièrement fonctionnelle. Une fois la mise en œuvre terminée, la discipline passe à la « phase de maintien ».

Phase de maintien

Cette phase concerne les disciplines qui sont entièrement fonctionnelles (c.-à-d. celles qui ont franchi tous les jalons de mise en œuvre) et dont l'objectif est maintenant d'assurer leur bon fonctionnement respectif.

Préoccupations majeures

- 1. Des doutes sont soulevés quant à la capacité du comité de DCC et de sa direction d'aller de l'avant avec la mise en œuvre intégrale et opportune de la discipline.
- 2. Des processus opérationnels du BNE nuisent à la mise en œuvre intégrale et opportune de la discipline.
- 3. Des questions fondamentales ou systémiques sont soulevées au sujet de l'avenir ou du fonctionnement de la discipline, de la demande en faveur de la discipline et de sa capacité à respecter les critères de reconnaissance en tant que DCC.

Préoccupations mineures

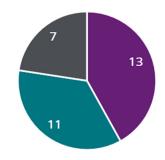
Le CS peut soulever une préoccupation qu'il ne juge pas suffisamment grave pour la considérer comme « majeure », mais qui nécessite toutefois un suivi et une résolution propices à la mise en œuvre opportune de la discipline.

Processus d'examen

Nous avons entendu les commentaires de tous les DCC admissibles¹, soit un total de 24 disciplines :

- 11 en étaient à la phase de mise en œuvre (cohortes A, B et C);
- 13 en étaient à la phase de maintien (cohorte AB).

Sept disciplines ont été exclues de l'examen, car elles avaient été reconnues depuis moins de 18 mois avant l'examen spécial, ce qui est inférieur au délai moyen nécessaire pour atteindre le premier jalon de mise en œuvre (la diffusion des normes).

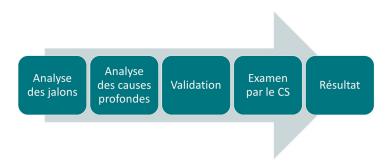


- Phase de maintien
- Phase de mise en œuvre
- DCC exclus de l'examen spécial

COHORTES A, B ET C

Le Bureau des normes et de l'évaluation (BNE) a effectué une analyse des causes profondes pour les 11 disciplines dans la phase de mise en œuvre (cohortes A, B et C). Cette analyse visait principalement à évaluer leur situation par rapport aux étapes de mises en œuvre établies par le Collège royal, ainsi qu'à cerner et à comprendre les obstacles et les éléments d'appui à la réalisation de ces étapes. L'analyse des causes profondes a été validée par la personne à la présidence de chaque comité de DCC², et par les quatre unités opérationnelles qui appuient les DCC durant la phase de mise en œuvre.

La méthodologie peut être <u>fournie sur demande</u>.



¹ Seules les disciplines ayant terminé la phase d'élaboration et de diffusion des normes ont été retenues.

² Le terme « comités de DCC » englobe les groupes de travail de DCC, les comités de DCC et les sous-comités de DCC.

COHORTE AB

Le BNE a vu une occasion d'entendre les responsables des DCC (président·es, vice-président·es, président·es désigné·es) sur leur expérience de la mise en œuvre d'une nouvelle discipline du Collège royal et de sa conduite vers la phase de maintien. C'était l'occasion pour les principales parties prenantes de participer à l'amélioration continue de la qualité du programme des DCC du Collège royal et de commenter leur expérience. Les responsables ont donc reçu une invitation à participer à des groupes de discussion ou à des entretiens individuels.

Treize disciplines ont participé à ce processus (voir l'<u>annexe A</u>), et leurs réponses ont été prises en compte dans l'élaboration des recommandations.

Les responsables des comités de DCC ont fait preuve d'enthousiasme et de franchise dans leurs commentaires sur leur expérience de collaboration (c.-à-d. à titre de spécialistes qui consacrent bénévolement leur temps et leur énergie au Collège royal) et de leaders dans leur propre discipline. Les commentaires reçus témoignaient clairement d'une réflexion critique et réfléchie et d'un engagement à l'égard du Collège royal et de la réussite du programme de DCC. Nous continuerons d'accorder une grande importance aux commentaires et à l'expérience des collaborateur·rices dans le cadre du développement des programmes et des activités d'amélioration continue de la qualité (ACQ).

ÉLABORATION DE RECOMMANDATIONS

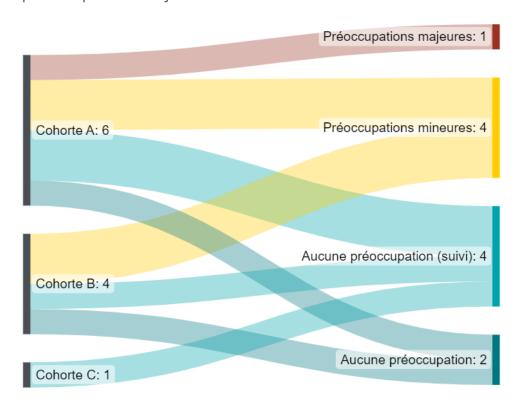
Les huit unités opérationnelles du Collège royal qui appuient les DCC ont participé à plusieurs séances du Groupe de travail sur la mise en œuvre (GT-MEO) en vue d'analyser les résultats et d'élaborer des recommandations. L'objectif était d'améliorer les procédures afin de mieux soutenir chaque discipline et de mettre la table pour assurer le succès de la catégorie des DCC, notamment sa viabilité.

Apprentissages

Grâce à l'examen spécial, nous en savons maintenant beaucoup plus sur la catégorie, les disciplines individuelles et le fonctionnement du programme.

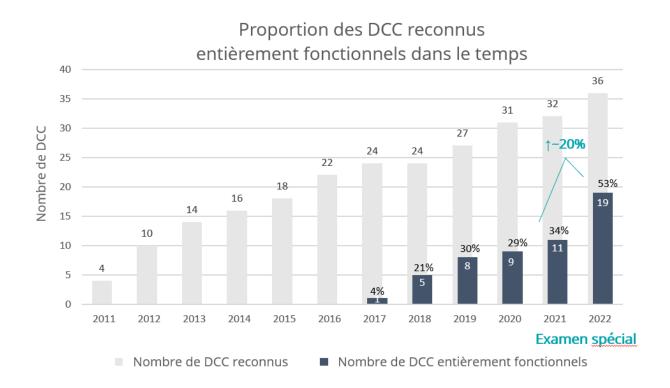
Pour la plupart des DCC en phase de mise en œuvre, aucune préoccupation majeure n'a été soulevée quant à leur fonctionnement.

Le CS a évalué 11 disciplines, réparties dans trois cohortes, et n'a relevé aucune préoccupation pour la majorité des disciplines (6). Toutefois, une des disciplines fait l'objet de préoccupations majeures.



Le nombre de disciplines entièrement fonctionnelles a augmenté de près de 20 % pendant la période de l'examen spécial.

L'examen spécial a été une occasion pour le Collège royal de définir et communiquer clairement ses attentes par rapport à la mise en œuvre intégrale et opportune des disciplines, et d'adapter ses procédures de manière à soutenir l'atteinte de cet objectif. La réponse des comités a été positive, et leur motivation à franchir les étapes de la mise en œuvre s'est accrue. Depuis que la tenue de l'examen spécial a été annoncée à l'été 2021, huit³ disciplines ont complété la phase de mise en œuvre.

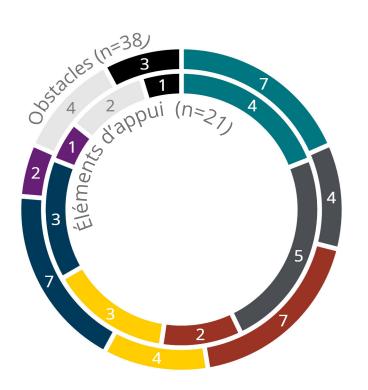


³ En date de mars 2023.

Nous connaissons maintenant les principaux obstacles et éléments d'appui à la mise en œuvre pour l'ensemble de la catégorie.

Tous les DCC admissibles ont participé à l'examen spécial. Ils ont cerné 38 obstacles et 21 éléments d'appui distincts pour les trois jalons de mise en œuvre. Certains DCC ont relevé des enjeux identiques ou similaires, ce qui nous a permis de cerner les obstacles et les éléments d'appui à la mise en œuvre les plus communs. Nous avons utilisé ces informations pour recueillir les meilleures pratiques et élaborer des mesures d'adaptation (voir les <u>recommandations à la page 9</u>) afin d'assurer un soutien continu pour chaque discipline et pour la viabilité de la catégorie dans son ensemble.

Obstacles et éléments d'appui



- Agrément
- Fonctionnement des comités
- Route d'évaluation par la pratique
- Élaboration des normes
- Soutien du Collège royal
- Transition de groupe de travail à comité
- Valeur du titre
- Autre

Adaptation: nos recommandations

1

Harmoniser le fonctionnement des DCC pour aider à la mise en œuvre complète dans les délais prévus

1.1 FIXER LES ATTENTES

Clarifier les attentes et le travail requis par les comités de DCC pendant les phases de mise en œuvre et de maintien de la discipline en appliquant les mesures suivantes :

- uniformiser le langage utilisé pour l'ensemble des unités opérationnelles et le programme des DCC du Collège royal;
- créer une feuille de route à l'intention des disciplines des DCC pour assurer l'atteinte complète des différentes étapes de la phase de mise en œuvre dans les temps prévus;
- clarifier le rôle, les responsabilités et la raison d'être des comités de DCC pour chaque phase;
- étudier la possibilité d'adapter la fréquence des réunions des comités de DCC en fonction de la phase de travail;
- fournir des ressources et des outils pour expliquer le travail, le temps et les efforts attendus de la part des collaborateur·rices dès le début du processus de reconnaissance et tout au long du maintien de la discipline (voir la recommandation 2.2).

1.2 MAINTENIR LA CADENCE

Explorer différentes façons de maintenir la cadence pendant la transition de groupe de travail à comité, notamment :

 amorcer le processus de nomination pour les nouveaux comités de DCC dès que l'examen des nouvelles normes est confirmé pour la prochaine réunion du Comité d'examen des normes de formation spécialisée (CENFS); dissoudre les groupes de travail et assurer la transition vers les nouveaux comités de DCC dès que les normes sont approuvées par le CENFS ou envoyées à la traduction; repenser le soutien que le personnel apporte aux comités de DCC pendant cette période de transition de manière à favoriser l'engagement des membres et le recrutement précoce de collaborateur·rices;

• explorer d'autres modes de recrutement (voir la recommandation 2.2).

2

Revoir le soutien opérationnel

2.1 AMÉLIORER LES POLITIQUES ET PROCÉDURES RELATIVES AUX DCC

Revoir le fonctionnement du programme afin d'en simplifier les processus pour le personnel et les Associé·es, notamment :

- cerner et combler les lacunes dans les politiques de DCC et, lorsqu'il est pertinent de le faire, songer à les harmoniser avec les politiques et procédures des spécialités et surspécialités;
- intégrer aux politiques et procédures, s'il y a lieu, les éléments d'appui cernés par les personnes à la présidence des DCC;
- continuer à travailler avec le Groupe consultatif intercollégial (GCI) afin de cerner les recoupements entre les Certificats de compétence additionnelle du Collège des médecins de famille du Canada et les DCC (il est nécessaire d'élaborer une procédure concernant l'examen des disciplines par le GCI, d'en communiquer les résultats et de clarifier les rôles);
- mettre en place des mesures propres aux processus d'agrément de DCC :
 - améliorer la boucle de rétroaction entre le Comité de l'agrément des DCC (CA-DCC), les bureaux des études médicales postdoctorales des candidat·es et les comités de DCC;
 - mettre à jour la *Trousse de visite interne*, pour clarifier, lorsque possible, les différentes attentes à l'égard des programmes de résidence par rapport aux programmes de formation de DCC;

 encourager les bureaux des études médicales postdoctorales à exiger que les examinateur·rices connaissent les DCC dans le cadre de leur processus d'examen interne.

2.2 REPENSER LE MODÈLE DE SOUTIEN DES DCC

En s'alignant sur le projet d'harmonisation⁴ et sur la révision à venir des mandats et du soutien des comités, repenser la fonction et le modèle des comités de DCC ainsi que leur relation avec les unités opérationnelles en vue d'atteindre les objectifs suivants :

- s'assurer que les personnes-ressources du Collège royal sont au fait des enjeux discutés par les comités et qu'elles sont disponibles pour assister aux réunions portant sur ces enjeux (il est essentiel que de l'aide soit apportée dès le début des discussions pour bien gérer les ressources et les attentes des collaborateur·rices);
- s'assurer que les problèmes opérationnels soulevés pendant les réunions des comités sont portés à l'attention de l'équipe et de la personne responsable de la gestion du programme concerné;
- assurer le suivi des préoccupations relatives au fonctionnement d'un comité ou d'une présidence;
- optimiser les canaux de communication internes de manière à apporter une aide cohérente et uniforme aux collaborateur·rices et aux autres parties prenantes;.
- fournir des directives dans des formats adaptés au contenu et aux besoins des collaborateur·rices (p. ex. des modules en ligne, des documents d'introduction et d'orientation, des ressources audio et vidéo)

⁴ <u>Visitez le site Web pour plus d'information sur la nouvelle structure du Collège royal.</u>

Repenser l'avenir du programme de DCC

3.1 ASSURER LE SUIVI ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

Revoir le temps alloué à chaque jalon de mise en œuvre des DCC – c.-à-d. l'élaboration des normes et la mise en place d'une Route d'évaluation en cours de formation (REF) et d'une Route d'évaluation par la pratique (REP) – pour s'assurer que les processus appuient les objectifs stratégiques du programme des DCC, et adopter les mesures suivantes :

- rendre le tableau de bord accessible aux comités de DCC pour qu'ils puissent vérifier régulièrement leurs progrès par rapport aux jalons de mise en œuvre établis;
- tenir les comités au courant de leurs progrès relatifs à la mise en œuvre et leur fournir un accompagnement afin de favoriser une mise en œuvre complète dans les délais prévus;
- continuer à mettre à jour et à améliorer la collecte et l'analyse des données obtenues par le CS lors de l'examen des disciplines dans le tableau de bord, et signaler au CS toute tendance ou préoccupation au sein d'une discipline;
- créer une procédure pour signaler aux comités de DCC les retards de mise en œuvre (voir la recommandation 2.2.).

3.2 PROMOUVOIR LA MISE EN COMMUN DES CONNAISSANCES

Explorer différentes façons de promouvoir la mise en commun des connaissances et des meilleures pratiques, ainsi que les possibilités de mentorat au sein d'une discipline et dans l'ensemble de la catégorie :

- coordonner des forums pour faciliter la création de relations (p. ex. un conseil président·es, des cercles de coaching, des webinaires, des séances de discussion ouverte);
- évaluer la pertinence d'une plateforme de collaboration en ligne comme moyen de répondre aux besoins de la catégorie des DCC;

• communiquer les éléments d'appui relevés dans le rapport d'examen spécial par les président·e·s des comités de DCC.

3.3 CRÉER UNE PRÉSENCE NUMÉRIQUE

Par l'entremise du projet de transformation numérique de l'expérience des membres (DMET)⁵, accroître la visibilité du contenu relatif aux DCC sur le site Web du Collège royal et prioriser l'accessibilité du point de vue des personnes qui l'utilisent. Plus précisément :

- créer des pages Web distinctes de celles sur les examens des spécialités et des surspécialités pour les informations relatives à la REF, à la REP et aux titres de DCC;
- mettre à jour la page Web relative à l'agrément, et y inclure de l'information et des ressources pour les candidat·es aux DCC et les nouveaux programmes;
- Explorer la possibilité de créer une page Web distincte ou une URL personnalisée pour les DCC afin de permettre aux personnes qui l'utilisent d'accéder plus facilement aux informations pertinentes.

3.4 DONNER DE LA VISIBILITÉ AU TITRE

La stratégie de communication du programme de DCC devrait promouvoir la valeur de la catégorie des DCC, des disciplines et du titre du Collège royal, en adoptant notamment les mesures suivantes :

- intégrer les disciplines de DCC dans les principaux canaux de communication du Collège royal;
- créer des propositions de valeur adaptées aux parties prenantes, à intégrer dans les communications de l'organisation;
- mieux faire connaître le titre aux groupes concernés, notamment les organismes de réglementation, les ministères de la Santé, les facultés de médecine et les résident·es;
- continuer d'aider les comités de DCC à faire la promotion de leur discipline (voir la recommandation 2.2).

⁵ <u>Visitez le site Web du Collège royal pour plus d'information sur sa transformation numérique.</u>

3.5 ASSURER LA VIABILITÉ DE LA CATÉGORIE

En vue d'appuyer les DCC, l'équipe de direction du Collège royal devra intervenir pour répondre aux enjeux suivants :

- Fournir un soutien efficace pour le développement de la catégorie :
 - simplifier les processus opérationnels, dans la mesure du possible, afin de réduire les contraintes de temps et de ressources pour le personnel;
 - assurer une dotation en personnel suffisante dans l'ensemble des unités opérationnelles qui appuient la catégorie.
- Codifier les processus décisionnels internes relatifs aux politiques et aux procédures opérationnelles.
- Combler les lacunes en matière de ressources :
 - l'évaluation externe n'étant plus requise, examiner la nécessité pour le Collège royal de soutenir l'élaboration d'outils d'évaluation et, le cas échéant, affecter les ressources nécessaires à cette fin.
- En s'alignant sur les travaux et les consultations en cours qui visent à repenser le soutien aux spécialités, reconcevoir les types de comités pour plus d'efficacité :
 - réfléchir à d'autres façons de structurer les comités de DCC, notamment à la nécessité d'intégrer de façon plus complète les sous-comités de DCC dans le comité de spécialité de la discipline primaire;
 - examiner la pertinence de financer les réunions en personne des comités de DCC, notamment de rémunérer un maximum de deux personnes de la direction de DCC, lorsqu'il n'y a pas de fonds disponibles pour les sous-comités de DCC.
- Déterminer si le Collège royal devrait se prononcer en faveur de l'obligation de détenir un titre de DCC pour pouvoir exercer.

Annexe A: Liste des disciplines examinées

Cohorte A – examinée à l'automne 2021

- Échocardiographie adulte
- Cardiologie d'intervention adulte
- Oncologie de l'adolescent et du jeune adulte
- Sécurité des patients et amélioration de la qualité
- Médecine du sport et de l'exercice
- Chirurgie générale de traumatologie

Cohorte B – examinée au printemps 2022

- Échographie ciblée en soins aigus POCUS)
- Médecine de la thrombose adulte
- Insuffisance cardiaque avancée
- Médecine aérospatiale

Cohorte C – examinée à l'automne 2022

• Greffe de cellules souches hématopoïétiques et thérapie cellulaire

Cohorte AB – examinée de l'automne 2021 à l'hiver 2022

- Médecine des toxicomanies
- Électrophysiologie cardiaque adulte
 Urologie pédiatrique
- Hépatologie adulte
- Curiethérapie
- Pédiatrie de la maltraitance
- Formation clinique
- Cytopathologie

- Médecine hyperbare
- Médecine préhospitalière et de transport
- Médecine des troubles du sommeil
- Transplantation d'organes
- Médecine transfusionnelle

Annexe B: apprentissages et adaptations

Difficultés relevées :	Recommandations pertinentes	Travaux en cours		
Soutien du personnel durant la	Soutien du personnel durant la mise en œuvre			
 Périodes de roulement élevé des responsables de l'administration. Certains membres du personnel manquent parfois de réactivité. 	Recommandation 1.1 : fixer les attentes. Recommandation 2.1 : améliorer les politiques et procédures relatives aux DCC. Recommandation 3.5 : assurer la viabilité de la catégorie.	Des documents faisant état des transferts ont été créés pour faciliter la transition entre les responsables de l'administration des DCC. Les réunions de suivi aux deux semaines incluent désormais des membres du personnel de toutes les unités qui appuient les DCC. Cette mesure a permis d'améliorer la communication entre les unités.		
Communication insuffisante des délais de réalisation des travaux : • au début de l'élaboration des normes; • lors de chaque nouvelle phase de travail.	Recommandation 1.1 : fixer les attentes. Recommandation 2.1 : améliorer les politiques et procédures relatives aux DCC. Recommandation 2.2 : repenser le modèle de soutien des DCC. Recommandation 3.1 : assurer le suivi et l'amélioration continue de la qualité.	Désormais, les priorités et les attentes envers le groupe de travail sont clairement définies dès le début de l'élaboration des normes.		
Conséquences de la réforme des DCC : Des membres du personnel ont recommandé	Recommandation 1.1 : fixer les attentes. Recommandation 3.5 : assurer la viabilité de la catégorie.	Les principales activités de réforme sont maintenant terminées et tous les travaux ont repris.		

d'interrompre les travaux pendant la réforme. • Les processus relatifs aux DCC font l'objet de nombreux changements en même temps. • Une partie du travail a été perdue ou retardée.		Il a été recommandé aux comités de DCC de suspendre leurs travaux afin d'éviter toute répétition des tâches une fois les réformes mises en œuvre.
Élaboration des normes		
Retards dans la mise en œuvre dus à des problèmes de ressources internes et de prise de décision :	Recommandation 1.1 : fixer les attentes. Recommandation 3.2 : promouvoir la mise en commun des connaissances. Recommandation 3.5 : assurer la viabilité de la catégorie.	Le personnel travaille actuellement avec des médecins enseignant·es afin de planifier la soumission des normes au CENFS durant les périodes creuses de la CPC. Différentes façons de structurer les normes de formation spécialisée et les besoins en ressources sont à l'étude. À l'heure actuelle, des exemples d'outils d'évaluation sont fournis aux comités de DCC si le problème est soulevé.
Méconnaissance par les membres du groupe de travail de la charge de travail liée à la reconnaissance de la discipline	Recommandation 1.1 : fixer les attentes. Recommandation 3.1 : assurer le suivi et l'amélioration continue de la qualité.	La feuille de route pour la mise en œuvre précise la charge de travail à laquelle le comité doit s'attendre. Chaque année, l'équipe des Normes des spécialités présente un rapport d'étape décrivant la charge de travail pour l'année à venir.
Transition de groupe de travail à comité de DCC		

Mauvaise compréhension de la nécessité d'ouvrir à la fois une REF et une REP.	Recommandation 1.1 : fixer les attentes. Recommandation 2.1 : améliorer les politiques et procédures relatives aux DCC. Recommandation 3.5 : assurer la viabilité de la catégorie.	Dans le cadre de leur orientation, les nouveaux comités de DCC sont maintenant informés de la nécessité de créer les deux routes d'accès au titre.
Longs intervalles entre la dernière réunion du groupe de travail et la première réunion du comité.	Recommandation 1.2 : maintenir la cadence.	Les dates des réunions des comités de DCC font l'objet d'un suivi afin de s'assurer que les comités se réunissent au moins une fois par année. L'équipe des Normes des spécialités reconnaît qu'une partie du travail peut se faire en ligne ou par courriel plutôt que dans le cadre de réunions.
Difficultés à trouver des membres potentiels pour les comités (surtout dans les petites disciplines)	Recommandation 1.2 : maintenir la cadence. Recommandation 2.1 : améliorer les politiques et procédures relatives aux DCC. Recommandation 3.2 : promouvoir la mise en commun des connaissances. Recommandation 3.5 : assurer la viabilité de la catégorie.	À l'heure actuelle, les comités de DCC peuvent demander aux responsables de l'administration d'envoyer des appels à candidatures à des groupes précis d'Associé·es. Si vous avez besoin d'assistance, contactez votre responsable de l'administration.
Route d'évaluation en cours de formation		
Soutien aux nouveaux programmes de DCC : • Informer les facultés de médecine et les éventuels chefs de la direction de DCC à propos de la catégorie	Recommandation 2.1 : améliorer les politiques et procédures relatives aux DCC. Recommandation 3.2 : promouvoir la mise en commun des connaissances.	Ressources disponibles sur le site Web pour : • les personnes qui font une première demande; • les comités et souscomités de DCC sur le

et du processus de demande. • Assurer la coordination des DCC qui nécessitent une formation en milieu extrahospitalier.	Recommandation 3.4 : donner de la visibilité au titre.	soutien des demandes d'agrément
Demandes d'agrément de programmes : • Certaines personnes ont eu de la difficulté à comprendre la rétroaction concernant leur demande.	Recommandation 2.1 : améliorer les politiques et procédures relatives aux DCC. Recommandation 2.2 : repenser le modèle de soutien des DCC.	Les attentes à l'égard des personnes qui présentent une demande sont désormais plus claires dans les nouvelles normes d'agrément simplifiées. Les examinateur·rices sont désormais tenus de justifier tout aspect à améliorer ou à clarifier indiqué dans les demandes d'agrément.
Les examinateur·rices internes ne connaissent pas toujours très bien les DCC.	Recommandation 2.1 : améliorer les politiques et procédures relatives aux DCC. Recommandation 2.2 : repenser le modèle de soutien des DCC.	La trousse d'examen interne comprend des ressources propres aux programmes de DCC: • guide interne d'entrevue pour les visites d'agrément des programmes de DCC; • modèle de rapport de visite interne pour les DCC.
Route d'évaluation par la pratique		
Le coût de la REP-DCC est élevé.		Des préoccupations au sujet des frais de demande ont été portées à l'attention de la direction.
Auparavant, les Fellows du CMFC ne pouvaient obtenir le statut de titulaire d'un diplôme de DCC.	Recommandation 3.4 : donner de la visibilité au titre.	En 2019, la catégorie des affilié·es titulaires d'un diplôme de DCC a été abolie pour permettre aux stagiaires d'obtenir le statut de titulaire d'un diplôme de DCC dans les

		disciplines offrant une route d'accès par la médecine familiale.
La REP-DCC (avant la réforme) était longue et difficile à comprendre.	Recommandation 2.2 : repenser le modèle de soutien des DCC.	La réforme de la REP se poursuit, et le personnel travaille à convertir les trois dernières routes basées sur le portfolio en routes basées sur les demandes de reconnaissance.
		La communication interne s'est améliorée, et des processus permettant de mieux répondre aux préoccupations ont été mis en place dans le cadre de la réforme.
Fonctionnement des comités		
Des président·es qui ne répondent pas et un manque de disponibilité peuvent entraîner une diminution du nombre de réunions.	Recommandation 1.1 : fixer les attentes. Recommandation 2.2 : repenser le modèle de soutien des DCC.	La réactivité des président·es est supervisée par l'équipe du Soutien aux spécialités, et des mesures correctives sont prises, au besoin.
Longs intervalles entre les réunions.	Recommandation 1.1 : fixer les attentes. Recommandation 1.2 : maintenir la cadence. Recommandation 3.5 : assurer la viabilité de la catégorie.	Le BNE assure le suivi des dates des réunions pour s'assurer que les comités se réunissent une fois par année; le suivi se fait lors des réunions aux deux semaines.
Les premiers comités de DCC ne comprenaient pas bien l'approche par compétences en formation médicale.	Recommandation 3.2 : promouvoir la mise en commun des connaissances.	Des <u>ressources</u> pour mieux faire connaître la définition des DCC et de l'approche par compétence sont disponibles en ligne.
		Par ailleurs, comme de plus en plus de spécialités et de surspécialités passent à la CPC, le corps professoral est

Les processus d'intégration sont perçus comme étant peu uniformes.	Recommandation 1.1 : fixer les attentes. Recommandation 2.2 : repenser le modèle de soutien des DCC.	davantage au fait de l'approche par compétence. Des séances d'orientation sont offertes à chaque nouveau groupe de travail et comité. Une série de documents d'information destinés aux président·es et aux membres
		des comités est en cours d'élaboration afin de permettre la diffusion opportune d'informations sur les sujets traités.
Valeur		
L'absence perçue de stratégie de marketing et de création d'une image de marque de la part du Collège royal rend difficiles le recrutement et l'adhésion à la discipline.	Recommandation 3.4 : donner de la visibilité au titre. Recommandation 3.5 : assurer la viabilité de la catégorie.	
Difficulté à obtenir du financement.	Recommandation 3.2 : promouvoir la mise en commun des connaissances. Recommandation 3.4 : donner de la visibilité au titre.	Des <u>ressources</u> pour mieux faire connaître la valeur des DCC sont disponibles en ligne.
Difficulté à convaincre les gens de la valeur des DCC.	Recommandation 3.2 : promouvoir la mise en commun des connaissances. Recommandation 3.4 : donner de la visibilité au titre.	
Les titres ne sont souvent pas requis pour la pratique.	Recommandation 3.5 : assurer la viabilité de la catégorie.	Cet enjeu a été porté à l'attention des membres de la direction.
Autres:		
Difficulté à trouver sur le site Web des renseignements propres aux DCC.	Recommandation 3.3 : créer une présence numérique.	Le Collège royal mène actuellement un processus de transformation numérique qui vise à améliorer le site Web et

		à offrir un accès fluide aux services du Collège royal.
La durée du cycle d'examen d'une discipline est actuellement de six ans, mais les examinateur·rices des CS ne consultent que les procèsverbaux des deux dernières réunions.	Recommandation 2.1 : améliorer les politiques et procédures relatives aux DCC. Recommandation 3.1 : assurer le suivi et l'amélioration continue de la qualité.	À l'heure actuelle, les examinateur·rices des CS peuvent demander plus d'information sur une discipline, au besoin. Le tableau de bord des DCC a été présenté au CS lors de sa réunion de l'automne 2022. On peut y accéder pendant l'examen afin d'obtenir une vue d'ensemble plus détaillée de la discipline et de ses progrès par rapport aux étapes de la mise en œuvre.